

MÉTIER DE LA PRÉVENTION SÉCURITÉ :

Agent de sécurité

SÉCURITÉ

166 794 salarié·e·s

« *Ce qui me fait tenir au bout de 30 ans de métier, c'est de me dire que je pourrai bientôt profiter de ma retraite alors devoir faire deux ans de rab, c'est non !* » Michel, 56 ans, agent de sécurité privée à Paris.

Dans son métier :

- Il surveille
- Il protège des lieux et des biens

Dans son métier, il est exposé aux :

- Postures pénibles : station debout
- Gestes répétitifs
- Horaires décalés
- Travail isolé
- Risque d'agressions
- Risque routier
- Travail de nuit

Avec le projet de réforme du gouvernement, Michel devra travailler 2 ans en plus.

Pour une réforme des retraites vraiment juste, la CFDT revendique une reconnaissance de la pénibilité. La CFDT exige la reconnaissance de tous les facteurs de pénibilité et de la poly exposition pour bénéficier de départs anticipés à la retraite. C'est une mesure de justice sociale parce que l'exposition à la pénibilité provoque une usure physique prématuée et réduit l'espérance de vie des salarié·e·s.



PÉNIBILITÉ

CES 5 EXPOSITIONS NE SONT PAS PRISES EN COMPTE !



POUR UNE RÉFORME DES RETRAITES DE JUSTICE SOCIALE :

Les salarié·e·s exposés à des métiers pénibles doivent aussi bénéficier d'un départ en retraite anticipé !

